

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation: Rue de Waremmes 31 4257 Berloz Belgique

Type de locaux: Appartement 1er étage

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant:

Demandeur:

Rue de Waremmes

Rue de Waremmes

Belgique

Belgique

GRD: RESA

Resp. de l'exécution du travail:

Code EAN: Non disponible

Type de contrôle

Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

Installation électrique - Contrôle de conformité avant mise en usage - Chapitre 6.4

Données générales de l'installation électrique

N° métrologique: MF0002

Index jour: \

N° compteur: \

Index nuit: \

Un: 1N400V

Protection générale du branchement: Planifié
maximum 63 AColonne d'alimentation principale: 4x10 mm²

Type: EXVB

Différentiel général: 63 A / 300 mA / type

Nombre de tableaux: 1

Nombre de circuits terminaux: 12

Type de prise terre: Boucle de terre

Description de l'installation ☐ < 01/10/1981 ☐ >= 01/10/1981 ☒ >= 01/06/2020 ☐ >= 01/06/2023

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion prise de terre	2,9 Ω	Test différentiel (bouton et défaut)	En ordre
Isolement général	85 M Ω	Liaison équipotentielle	En ordre
Test de continuité	En ordre	Plombage du différentiel	En ordre
Protection surintensité	En ordre	État du matériel fixe	En ordre
Protection à courant différentiel résiduel	En ordre	Schéma(s) / Plan(s)	En ordre

Remarques (R) - Infractions (I)

Néant

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

L'installation électrique est **conforme** aux prescriptions du Livre 1.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur: 03/07/2049

Signature de l'inspecteur :
BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé



Inspecteur 004 03/07/2024

- a) Obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) Obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c) Obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d) Obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

T.D 1 Appart.2- 1 er Etage.

A : Différentiel 300MA 2P 63A

C : Prises + Lampe Chambre 1 : C16A 2P.

D : Prises + Lampe Chambre 2 et 3 : C16A 2P.

E : Prises + Lampe Séjours : C16A 2P.

F : Cuisinière : C32A 2P.

B : Différentiel 30MA 2P 40A.

G : Salle de bain : C16A 2P.

H : Machine à Laver : C20A 2P.

I : Sèche-linge : C20A 2P.

J : Prises plan de travail Cuisine : C16A 2P.

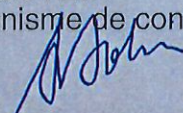
K : Prises + Lampe Entrée – WC - Buanderie : C16A 2P.

L : Chaudière : C16A 2P.

M : Lave-Vaisselle : C16A 2P.

N : VMC : C16A 2P.

BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé



Inspecteur 004

03/07/2024

T.D Commun Kot.



Schema Impl. Kot Commun

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
A																	
B																	
C																	
D																	
E																	
F																	
G																	
H																	
Auteur : MK Elec		Installation: Rue de Waremmme 31, 4257 Berloz															
Date : 17/05/2024		Fichier : Folio : 1/1															

BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé

[Signature]

T.D 1 Commun Kot.

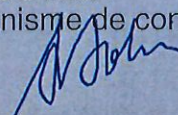
A : Différentiel 300MA 2P 63A

B : Différentiel 30MA 2P 40A.

C : Lampe / Eclairage + Prise Kot : C16A 2P.

D : Prise Groupe Hydrophore : C20A 2P.

BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé



Inspecteur 004

03/07/2024

